

Centre Communal d'Action Sociale

LE REVEST LES EAUX



LISTE DES DELIBERATIONS
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 19 DECEMBRE 2024

N°	DATE DELIBERATION	DENOMINATION / TITRE DELIBERATION	Approuvée / Refusée
12/2024	19/12/2024	BONS DE CHAUFFAGE HIVER 2024/2025	Approuvée

Fait à le Revest-Les-Eaux,

Le 19/12/2024

Publication le 10/01/2025

LE PRESIDENT

ANGE MUSSO



**CENTRE
COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE
LE REVEST LES EAUX**



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION**

SEANCE DU 19 DECEMBRE 2024

Nombre de membres		
Afférents au conseil d'administration	en exercice	qui ont pris part à la délibération
9	9	6

L'an DEUX MILLE VINGT QUATRE, le 19 décembre 2024.

Le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de LE REVEST-LES-EAUX, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Ange MUSSO, Président

Date de convocation du conseil d'administration : 10 décembre 2024

Etaients présents : Monsieur Ange MUSSO – Mme Jeanne MOGGIA – Mme Josiane VERGOS – Madame Ingrid FASS – Madame Christiane MARTEL – Mme Fanny REBUFFEL.

Ont donné procuration :

Absents : Madame Nathalie FEVRE – Madame Claudine GENIEYS – Madame MASSINI Pierrette

Secrétaire de séance : Madame INGRID FASS

OBJET : BONS DE CHAUFFAGE HIVER 2024 /2025

Délibération n°12/2024

Concernant la participation financière du CCAS en bons de chauffages pour l'hiver 2024/2025, je vous propose une nouvelle liste de demandes :

Monsieur Le Président expose:

Je vous prie de trouver ci-joint les demandes de nos administrés en matière d'aides de bons de chauffage :

PERSONNES SEULES	PERSONNES EN COUPLE

Compte tenu que toutes les demandes remplissent les conditions nécessaires pour bénéficier d'une aide au chauffage.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration,

DECIDE

ARTICLE 1 : d'octroyer une aide de 300,00 € qui seront versés sur leur compte bancaire au titre des bons de chauffage pour l'année 2024-2025

La présente délibération a été adoptée par :

NOMBRE DE VOIX POUR : 6
NOMBRE DE VOIX CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Monsieur
Ange MUSSO

Certifié exécutoire par Monsieur le Président, compte tenu :

- de la réception en Préfecture, le 10/02/2024
- de la publication, le 10/02/2024

A Le Revest-Les-Eaux le
LE PRESIDENT



